



Communauté de communes
Cingal - Suisse Normande

CDC CINGAL - SUISSE NORMANDE

ARRÊTÉ

Arrêté N° CC-ARR-2020-025

26 juin 2020

OBJET : ARRETE Contrat d'assistance technique travaux confortement école à St Sylvain

DÉCISION DU PRESIDENT : Arrêté N°CC-ARR-2020-025 au titre de l'ordonnance du 1er avril 2020

Le Président,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi 2020-290 du 23 mars 2020 relative à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire ;

Vu l'Ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et notamment le II de son article I visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid19 ;

Vu l'avis des Vice-présidents en date du 22 juin 2020 ;

ARRÊTE :

Article 1 :

Après le passage de la tempête du 23 juillet 2019, une partie des locaux de l'école située à Saint--Sylvain s'est trouvée fortement dégradée. Après l'état des lieux réalisé, il a été détecté qu'une partie des murs de la façade Nord de l'école maternelle était fissurée. Certaines de ces fissures sont traversantes, les locaux concernés ne sont plus étanches à l'air, ni même à l'eau. Dans le cadre de la mission d'Assistance, Global Ingenierie fournira aux représentants de la CDC un diagnostic exhaustif de l'ensemble des fissures constatées et des solutions de réparation et leurs coûts. Il a été décidé de signer le contrat d'Assistance technique « Travaux de confortement de sol et traitement des fissures constatées sur la façade Nord de l'école maternelle de l'école Jean Nourrisson de Saint-Sylvain ». Sur la base d'un coût de travaux de 81 200 € HT, nécessaires à la reconstruction, les honoraires de Global Ingenierie s'élèvent à 9 700€ HT.

Article 2 :

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet, et au centre des finances publiques de LE HOM.

Cette décision est rendue exécutoire par

- transmission en Préfecture le 26 juin 2020

- transmission au centre des finances publiques de LE HOM le 26 juin 2020

- information à l'ensemble des élus du conseil communautaire et des mairies

- mise en ligne sur le site internet de la communauté de communes

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200066710-20200626-025ARRETE-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/06/2020

Pour extrait certifié conforme
le Président, M. Paul CHANDELIER

